

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

PROTECTION DES ACCES

- Verrouillez portes et fenêtres,
- Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de vos clés, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement,
- N'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur le trousseau de clés,
- Evitez de laisser vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.

VOS BIENS

- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent,
- Répertoriez vos objets de valeur, et notez les n° de série ; faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédits, etc.

EN CAS DE LONGUE ABSENCE

- Mettez en lieu sûr (à la banque, par exemple) bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art,

Laissez une apparence habituelle à votre appartement.

Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de refermer les volets chaque jour et de relever votre courrier.

Une proposition

Si vous le désirez, la Préfecture de Police (Direction de la Police Urbaine de Proximité) assurera, dans le cadre de ses missions habituelles et patrouilles, des passages fréquents à votre domicile ou à votre commerce durant votre absence :

- Si vous partez au minimum 7 jours et si votre logement est inoccupé ou si votre établissement est fermé pendant votre absence, vous pouvez bénéficier de ce service.

Si vous ne partez pas, aidez-nous à protéger vos voisins :

- Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la police en composant sur votre téléphone le "17" POLICE-SECOURS (appel gratuit) ou le numéro du commissariat central de votre arrondissement ou ceux de ses unités de quartier.

Renseignements utiles

Pour bénéficier de l'Opération "Tranquillité vacances" à votre domicile ou pour votre commerce : veuillez vous rendre, au moins 48 heures avant le départ :

- [Commissariat central ou Service d'Accueil de Recherche et d'Investigation Judiciaire \(SARIJ\)](#)
- ouvert 7jours/7, 24h/24.
- ou
- [Police Municipale de Malzéville](#) permanence du lundi au vendredi de 14h à 15h

Attention :

- Aucune demande tardive, par courrier ou par téléphone, ne pourra être prise en considération,
- Munissez-vous d'un justificatif de domicile (quittance EDF-GDF, téléphone ou loyer).

Prévenez-nous

- Si vous modifiez la date et/ou la durée de vos congés,
- De tout retour inopiné.

L'opération "Tranquillité Vacances" concerne **les deux mois d'été juillet et août.**